OPQTECC
QUALIFICATIONS D'ENTREPRISES

Organisme de qualification
des Économistes de la construction
et des Programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
fax 01 44 18 35 26
www.opqtecc.fr
secretariat@opqtecc.org

Membre
de l'ICEC

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 2026

CERTIFICAT DÉLIVRÉ À	GRAPHIBAT ECONOMIE	**CODE APE**	7490A
N° DE SIRET	350 529 988 00056	**EFFECTIF**	1 à 3
FORME JURIDIQUE	SARL à associé unique	**CERTIFICAT NUMÉRO**	2972
REPRÉSENTÉ(E) PAR	M. LE POL Vincent	**DATE DE 1ère OBTENTION DE QUALIFICATION**	24/01/1996
	GENDRY Stéphen	**DÉBUT DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	24/01/2024
ADRESSE	8 rue François Tanguy Prigent	**FIN DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	24/01/2028
	56890 SAINT-AVÉ	**VALIDE JUSQU'AU**	31/12/2026
TÉL / FAX	02 97 66 02 12	**ASSURANCE(S)**	Euromaf 7590242/Srn
EMAIL	graphibat.economie@graphibat.fr		

Qualifications attribuées selon le Référentiel de Qualification de l'OPQTECC, de la Nomenclature et des fiches descriptives par domaines de qualifications

2 ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE
- 2.1 Missions économiques en maîtrise d'oeuvre – Maîtrise des coûts
  - 2.1.1 Etude d'esquisses, d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant Projet Définitif
  - 2.1.2 Etudes de projet / Assistance Contrats de Travaux

3 METRE / ETUDE DE PRIX / VERIFICATION
- 3.1 Quantitatif ou métré
- 3.2 Quantitatif ou métré de VRD
- 3.3 Vérification du quantum et mémoires de travaux

COPIE CONFORME

DÉLIVRÉ LE : 22 Janvier 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPQTECC

LE TITULAIRE

MENTIONS ACCORDÉES :

ANALYSE DU CYCLE DE VIE – ACV
BILAN CARBONE

Ce certificat est valable pour l'année en cours à l'exception de l'année de renouvellement où l'échéance est celle de fin de validité de la période quadriennale.
Vérification possible auprès de l'OPQTECC ou sur le site www.opqtecc.fr . Toute utilisation hors du délai de validité sera considérée comme frauduleuse. La délivrance du présent certificat de qualifications professionnelles ne dispense pas le qualifié d'être en règle de ses obligations, notamment d'assurances, pour l'exercice de sa profession. ** Cette mention est valide à la date d'émission du présent certificat.